



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Josiane Raymond
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf. : 19 – DL/JR/NF - 113

Objet : Demande d'avis sur le projet de parc
éolien DE LIF - Communes de SAINT-
SULPICES-LES FEUILLES (87) et
VAREILLES (23).

Monsieur Le Préfet
Préfecture de la Haute Vienne
Direction de la Légallté
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique
1 rue de la Préfecture - BP 87031
87031 LIMOGES Cedex 1

A l'attention de Mme Delphine PEDRETTI

Aurillac, le 5 mars 2019

Vous avez consulté l'INAO sur un dossier de demande d'avis d'autorisation environnementale relatif au projet du parc éolien DE LIF sur les communes de **Saint-Sulpice-Les-Feuilles (87) et Vareilles (23)** présenté par la société ESCOFI.

- La commune de **Saint-Sulpice-Les-Feuilles (87)** est incluse dans l'aire géographique des AOP "Beurre Charentes-Poitou", "Beurre des Charentes" et "Beurre des deux Sèvres". Elle appartient également aux aires de production des IGP "Agneau du Limousin", "Agneau du Poitou Charentes", "Haute Vienne" (vin), "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", "Veau du Limousin" et "Volailles du Berry".
- La commune de Vareilles (23) est incluse dans l'aire géographique des IGP "Agneau du Limousin", "Porc du Limousin", "Veau du Limousin" et "Volailles du Berry".

Après étude de la liste des parcelles concernées par le projet, aucune exploitation produisant sous SIQO "Beurre Charentes-Poitou", "Beurre des Charentes" et "Beurre des deux Sèvres" n'est localisée dans le périmètre de l'étude.

L'INAO n'a pas de remarque à formuler et émet un avis favorable à l'encontre de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,


Dominique LANAUD